

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Arrondissement de PROVINS

MAIRIE  
DE  
NEUFMOUTIERS-EN-BRIE  
77610

Tél. : 01 64 07 11 07

Fax : 01 64 06 45 64



## ARRETE DU MAIRE N° 77 336 22 / 05

### ARRETE MUNICIPAL

Portant autorisation d'occupation du domaine public et règlementant la circulation pour les travaux de branchement eau par AXEO (*pour SUEZ Eau*) – 3, rue du Général de Gaulle - sur la commune de Neufmoutiers-en-Brie (77610).

Le Maire de la Commune de Neufmoutiers-en-Brie ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1 ;
- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code de la voirie routière ;
- Vu la demande d'autorisation en date du 17 Janvier 2022 par l'Entreprise AXEO - Agence Paris **Ouvrages Hydrauliques - 10 bis, rue du Moulin Vert - Parc de la Saussaie 94400 VITRY SUR SEINE – Représentée par Monsieur José DAS NEVES (*pour le compte de SUEZ*) — en vue de réaliser les travaux de branchement eau dn 25 en regard antigel et création d'un branchement d'eau usée – au 3, RUE DU GENERAL DE GAULLE - 77610 NEUFMOUTIERS EN BRIE ;**

### ARRÊTE

#### Article 1 - Autorisation

À compter du Lundi 31 Janvier 2022 et pour une durée d'intervention prévue de 30 jours l'Entreprise AXEO - Agence Paris Ouvrages Hydrauliques - 10 bis, rue du Moulin Vert - Parc de la Saussaie 94400 VITRY SUR SEINE – Représentée par Monsieur José DAS NEVES — est autorisée à procéder aux travaux mentionnés ci-dessus, pour le compte de SUEZ.

#### Article 2 - Prescriptions techniques particulières

L'Entreprise AXEO aura la charge de la signalisation réglementaire sur chantier de jour comme de nuit. Cette signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date des travaux.

#### Article 3

Durant les travaux, le stationnement sera INTERDIT au droit des travaux aux véhicules comme aux poids lourds.

**La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.**

**Durant les travaux, la circulation sera impactée :**

- **Un empiètement aura lieu sur la chaussée, avec basculement de circulation sur chaussée opposée.**
- **La circulation sera alternée manuellement à l'emplacement des travaux.**

**Article 4: Compactage de remblaiement de tranchée**

**L'Entreprise AXEO** devra effectuer des essais de compactage de remblaiement de tranchée sur domaine public, établi par un bureau de contrôle indépendant de l'Entreprise.

**Article 5: Sécurité et signalisation de chantier**

**L'Entreprise AXEO s'engage à assurer la sécurisation des piétons.**

En cas de besoin, les abords du chantier devront être nettoyés afin d'éviter l'accumulation de terre pouvant être la cause d'accident.

**Article 6 :**

Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres (terres, dépôts de matériaux, gravas, immondices) et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique.

**L'Entreprise AXEO s'engage à la remise en état de la voirie.**

**Article 7 :**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 8 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

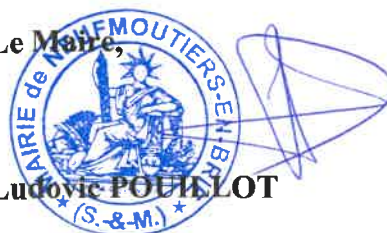
- Monsieur le Maire de Neufmoutiers en Brie,
- La Brigade de Gendarmerie de Mortcerf,
- Le SDIS de Seine-et-Marne - 4, rue de la Ligorne 77220 TOURNAN EN BRIE,
- L'Entreprise AXEO - Agence Paris Ouvrages Hydrauliques - 10 bis, rue du Moulin Vert - Parc de la Saussaie 94400 VITRY SUR SEINE,
- SUEZ Eau France – 51, Avenue de Sénart 91230 MONTGERON.

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**Fait à Neufmoutiers-en-Brie le 21/01/2022**

Le Maire,

**Ludovic POUELOT**



Le maire de la commune de Neufmoutiers-en-Brie certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'en application des dispositions du décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.